



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/03-3.3/15/2025

DECISION

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

CASE COMMERCIALE SAINT LEONARD - RUE DU 8 MAI 1945 - LILLEBONNE

Monsieur Nicolas MERCIER (EPI'SWEET)
127 rue de la Libération
76170 LILLEBONNE

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),

Considérant que Monsieur Nicolas MERCIER, représentant de la société EPI'SWEET demeurant au 127 rue de la Libération est intéressé pour louer le local de stockage situé dans le centre commercial Saint Léonard à Lillebonne,

DECIDE

Article 1 : De signer avec Monsieur Nicolas MERCIER une convention de mise à disposition d'un local de stockage de 8.5 m², situé dans le centre commercial Saint Léonard à Lillebonne,

Article 2 : D'accorder la mise à disposition pour une durée de douze mois prenant effet à compter du 1^{er} décembre 2024 et se terminant le 30 novembre 2025,

Article 3 : De fixer le montant de la redevance mensuelle à 22,80 euros TTC (soit 19,00€ HT) payable auprès du Service de Gestion Comptable,

Article 4 : D'imputer la recette correspondante sur les crédits prévus à cet effet sur le budget « Développement Economique », nature 752 « revenus des immeubles » fonction 632,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine-Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier la convention à Monsieur Nicolas MERCIER.

Fait à LILLEBONNE, le 24 février 2025

Le Maire,

Christine DÉCHAMPS



VILLE DE LILLEBONNE